

PROGRAMME DE FORMATION PREPARATOIRE A LA CATEGORIE **A2-A**

LE DEROULEMENT DE LA FORMATION COMPLEMENTAIRE

Depuis le 8 novembre 2012 une formation complémentaire de **7H** est obligatoire pour tous les titulaires du permis A2 depuis + de 2 ans pour accéder au permis A. et conduire une moto d'une puissance supérieure à 35 KW.

La formation a pour objectif :

- D'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 KW
- Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35KW
- De travailler sur le processus détection – analyse – décision et action dans le cadre d'un audit de conduite

Les cours seront dispensés, en groupe de 3 élèves maximum par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Cette formation de 7 h se déroule en 3 séquences :

- 2 heures de formation théorique
- 2 heures de formation pratique hors circulation
- 3 heures de formation pratique en circulation

Chaque élève sera équipé de :

- 1 casque et des gants homologués (ainsi que des vêtements résistants au frottement et des chaussures montantes)
- 1 gilet portant la mention « moto école »
- 1 liaison radio avec l'enseignant

LA FORMATION THEORIQUE

2 H : Cette formation pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite, (piste privée) avec un support tableau Velléda.

Cette formation, basée sur des échanges et des explications entre l'enseignant et l'élève motard, porte sur :

- **L'accidentalité routière** (statistiques liés à la conduite des motocyclettes)
- **La détectabilité** (sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes)
- **La vitesse** (comportement, perception visuelle, freinage, maintien de l'allure et accélération, conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence)
- **La conduite** (caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas de chute ou d'accident)
- **Les produits psychoactifs** (lien entre ces produits (alcool, drogue, médicaments) et l'accidentalité routière (statistiques))
- **Les sanctions**

LA FORMATION PRATIQUE

Cette formation d'une durée de **2 heures** se déroule sur la piste privée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

2H : Maniabilité HORS CIRCULATION

- L'élève doit s'adapter à un nouveau véhicule (puissance supérieure à 35 KW) :
 - Puissance accrue
 - Poids
 - Réactions modifiées à l'accélération et au freinage
- L'élève doit comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses :
 - Réalisation d'exercices sur les changements de direction
 - Exercices sur le freinage
 - Exercices sur les techniques d'inclinaison

3H : EN CIRCULATION

Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves par l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière, axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

L'enseignant installé à bord de la voiture suiveuse est en liaison radio avec l'élève conducteur de la motocyclette (maximum 3 élèves en écoute pédagogique) = une seule motocyclette est utilisée pour cette séquence.

Chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite.

L'enseignant établit un bilan :

- le ressenti de l'élève
- échange avec les autres élèves si formation collective
- bilan de cette prestation, conseils de l'enseignant sur la conduite d'une motocyclette de puissance supérieure à 35 KW.

A l'issue de cet enseignement une attestation de suivi de formation sera remise à l'élève.